



# L'inclusion par le bénévolat avec « Si T Bénévole »

Mis en œuvre par la Fondation des Amis de l'Atelier

## enjeux

Les structures d'accompagnement des personnes concernées par les troubles psychiques offrent un cadre de vie protecteur vis à vis de l'extérieur : l'accompagnement y est réalisé par des professionnels et les personnes sont entourées de pairs confrontés à des problématiques similaires.

Cependant, comme tout un chacun, ces personnes aspirent à s'épanouir dans des activités sociales et citoyennes, en particulier via l'occupation d'un emploi. Or, compte tenu de leur situation, l'accès à l'emploi peut parfois être contrarié, engendrant ainsi une frustration.

### PROBLÉMATIQUES

- > Comment répondre au désir de se sentir utile exprimé par les personnes psychologiquement fragiles ?
- > Dans quelle mesure est-il possible de les accompagner dans la découverte de leurs aptitudes et de leurs compétences ?

## contexte

La Fondation des Amis de l'Atelier a mis en œuvre, d'abord en Seine-et-Marne puis au niveau de l'ensemble des établissements, un dispositif de bénévolat au bénéfice des personnes accompagnées dans ses établissements.

Pensé en collaboration avec France Bénévolat, ce dispositif propose, accompagne et sécurise des actions de bénévolat pour des personnes en situation de handicap psychique et/ou mental en prenant en compte leur fragilité, leurs compétences et leurs envies. À titre d'illustration, le dispositif Si T Bénévole propose des actions de bénévolat auprès d'acteurs associatifs culturels, sportifs, caritatifs... (tri de vêtements, accueil du public, distribution de flyers, de repas...) et forte de son expérience, la Fondation engage ses forces vives dans l'implication de bénévoles lors des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Les missions réalisées peuvent déboucher, à la demande de la personne, à la délivrance d'un Passeport Bénévole® qui valorise les compétences acquises.

### OBJECTIFS

- > Renforcer la capacité d'agir
- > Développer l'inclusion sociale
- > Contribuer à lutter contre la stigmatisation

## LA PRATIQUE

### LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF REQUIERT NOTAMMENT :

- > Un état des lieux préalable des besoins, des envies et des capacités des personnes accompagnées,
  - > Un cadrage légal et administratif de la démarche : conventionnement avec les partenaires et attestations d'assurances pour l'ensemble des parties prenantes,
  - > La création d'outils adaptés : fiches missions et fiches de profils des volontaires,
  - > La nomination de référents « Si T bénévole » dans les structures pour la coordination.



### CONTACT

FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER  
17, rue de l'Égalité - 92290 Châtenay-Malabry  
Pauline MARIJAULT, Chargée de Projet Si T Bénévole / Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 - p.mariault@amisdelatelier.org 06 60 24 72 94  
<http://www.fondation-amisdelatelier.org/>